

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/04/2022

Dossier complet le :

05/05/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0140

1. Intitulé du projet

Création du Lac d'agrément Pelourenq

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Dévoluy Ski Développement SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

THELENE. Laurent

RCS / SIRET

5 0 0 8 0 2 3 2 7 0 0 0 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. b)	<p>Plan d'eau d'agrément de 239 330 m³ et surface de plan d'eau de 3.8 ha</p> <p>Le projet sera soumis à autorisation IOTA sous la rubrique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rubrique 3.2.5.0 : Barrage de retenue et ouvrages assimilés de classes (de classe C) - AUTORISATION <p>$H^2V0.5 = 91.82$ Classe de l'ouvrage suivant décret n°2015-526 : classe C</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le plan d'eau sera implantée en lieu et place des deux retenues actuelles, dans le vallon de Pélourenq formant naturellement une compression.

Le volume d'eau sera obtenu par remblaiement partiel de la retenue de Pélourenq 1 et creusement de la retenue de Pélourenq 2 en utilisant cette dépression que forme le vallon.

4.2 Objectifs du projet

La station de Superdévouly / La Joue du Loup projette la réalisation d'un plan d'eau d'agrément en lieu et place des retenues de Pélourenq 1 et Pélourenq 2.

Ce projet résulte de la volonté de diversifier l'offre proposée sur la station, et assurer une exploitable toute l'année.

La démarche de Superdévouly / La Joue du Loup s'inscrit dans une démarche de développement à long terme dont le but est de pérenniser les emplois dans la vallée, en offrant une offre variée, complémentaire à l'activité ski.

Le projet est avant tout conçu comme un plan d'eau d'agrément, et servira également à la production de neige de culture, à l'agriculture, au stockage d'eau pour réserve incendie et l'alimentation en eau brute de restaurants.

Le plan d'eau comportera une zone dite « pataugeoire », sans jeu d'eau et sans baignade, d'une surface de 1 500 m². Cette zone restera en eau quelque soit le niveau d'eau dans la retenue.

La conception du plan d'eau permettra également de fiabiliser l'installation par rapport à la configuration existante, et notamment :

- La suppression des pompes immergées dans la retenue pour assurer la vidange,
- La réduction des pentes de talus de 2/1 à 3/1 (et 5/1 sur zone pataugeoire) pour une meilleure préparation et stabilité du support,
- La mise en place d'un confinement pour protection du DEG,
- L'amélioration de l'intégration paysagère,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La terre végétale sera décapée sur l'emprise des déblais et des remblais

Les membranes d'étanchéité existantes seront déposées et évacuées vers une décharge agréée.

Les déblais seront exécutés mécaniquement par des moyens laissés au choix de l'entreprise, sous réserve de l'agrément du Maître d'œuvre.

En cas de non possibilité de terrassement au brise roche hydraulique ou par ripage, ou dans le cas de réduction de blocs isolés, l'entreprise pourra avoir au recours au minage. Le minage devra être réalisé conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur. Les horaires de minage seront adaptés aux périodes d'exploitation du domaine skiable.

Les matériaux seront concassés et criblés (triés) afin d'obtenir une granulométrie adaptée à une mise en remblais pour le corps de digue. Il sera prévu la mise en place d'un à deux ateliers de concassage et criblage

La base du remblais sera drainée par une bêche drainante.

Les remblais seront mis en place par couches de 0.60 m soigneusement compactées. Un contrôle du compactage sera réalisé au cours de la montée de la digue.

Les talus intérieur de la retenue seront réglés avec une pente de 3/1 (33%) et 5/1 (20%).

Le talus extérieur de la digue avec une pente maximale de 2.25/1.

Le dispositif d'étanchéité par géomembrane (DEG) sera drainée.

Le DEG sera constitué d'une géotextile antipoinçonnant et drainant, d'un étanchéité en PVC armé d'épaisseur 1.5 mm, d'un géotextile antipoinçonnant et d'une couche de matériaux concassés de 30 cm d'épaisseur assurant une protection des UV et de la glace.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, l'exploitant sera en charge d'un suivi de l'ouvrage.

L'exploitant est habitué à ce type d'opération, ils surveillent actuellement les retenues de Pélourenq 1 et Pélourenq 2. L'exploitant dispose des capacités techniques et financières nécessaires pour assurer sa mission.

La retenue est équipée de dispositifs d'auscultation permettant d'assurer une surveillance efficace (mensuelle), et comprenant :

- 1 échelle limnométrique, complétée par une sonde électronique de pression
- 8 repères topographiques sur la digue Nord
- 4 repères topographiques sur la digue Sud
- 2 piézomètres placés dans le corps de digue Nord
- 1 piézomètre placé dans le corps de digue Sud
- 1 drain placé en fond de cuvette avec collecté des eaux souterraines en fond de cuvette et déblai
- 2 drains compartimentés pour collecte des eaux de membrane en fond de cuvette
- 4 drains compartimentés pour collecte des eaux de membrane en fond de cuvette

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera également soumis aux procédures suivantes :

IOTA 3.2.5.0 : Barrage de retenue et ouvrages assimilés de classes (de classe C) - AUTORISATION

ICPE 2.5.1.0 : Installation de concassage - Déclaration ou Enregistrement (selon la puissance du concasseur) 1 x 350 kW pour le concassage, 1x100 kW pour le criblage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise terrassements :	5.3 ha
Longueur de crête :	795 ml
Hauteur d'eau nominale :	10.95 m
Volume nominal :	239 330 m3
Superficie du plan d'eau :	3.8 ha
Volume de terrassement :	136 500 m3
Equilibre déblais / remblais	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Étienne-en-Dévoluy (05250)
Parcelle Section K N°1350

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 4 ° 3 9 ' 4 3 " 180 Lat. 0 5 ° 5 4 ' 3 2 " 140

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Saint-Étienne-en-Dévoluy (05250)
Parcelle Section K N°1350

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité des ZNIEFF de type 1 "Montagne d'Aurouze – Plateau et pic de Bure – forêt domaniale des Sauvas – Tête et combe de la Cluse" (1,7km) et " Bois rond" (2km) A proximité des ZNIEFF de type 2 " Dévoluy Méridional : massif de Bure – Gleize – Vallée de Chaudun – Charance" (850m).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Dévoluy dispose de 2 Plans de Prévention des risques naturels : - PPRn d'Agnières-en-Dévoluy, approuvé le 23/01/2012. - PPRn de Saint Étienne en Dévoluy, approuvé le 03/08/2011. Le secteur d'implantation du projet est en dehors du zonage réglementaire de ces PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun ancien site pollué n'est recensé sur la commune dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR9301511 – « Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur » situé à environ 1,4 km du secteur d'implantation du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'implantation du projet est à plus de 6,7 km du site classé "Vallon de Jarjatte"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau supplémentaire par rapport à l'existant. Les prélèvements actuels sont autorisés par l'arrêté préfectoral 05-2018-07-20-9.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à l'équilibre en termes de déblais - remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est à l'équilibre en termes de déblais - remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitats naturels impactés sont principalement des pelouses calcaires et éboulis, habitats naturels d'intérêt communautaire, bien représentés à l'échelle de la zone. Aucune espèce floristique protégée ou menacée ne sera détruite. Aucun site de reproduction ne sera impacté (amphibien).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du site Natura 2000 FR9301511 – « Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur » situé à environ 1,4 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme des terrains déjà occupés par 2 retenues collinaires. Des habitats naturels seront impactés, principalement des pelouses calcaires et éboulis, habitats naturels d'intérêt communautaire, bien représentés à l'échelle de la zone. Le secteur d'implantation est déclaré en surface pastorale au Registre Parcellaire Graphique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le système d'information du développement durable et de l'environnement (SIDE) a été consulté et 2 projets situés sur la commune de Dévoluy, à proximité du projet de création du Lac d'agrément Pelourenq ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale :

- "Construction du nouveau télésiège débrayable six places du Sommarel et locaux de commande" remplacé en 2013 et dont la gare aval est située à 150 m du projet. Ce projet entraîne la destruction d'habitat naturels, notamment des pelouses alpines et éboulis calcaires. Cependant ces derniers sont bien représentés à l'échelle du massif.
- "Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Beaume-Baisse" de 2011.

Des effets cumulés peuvent être relevés au niveau des habitats naturels, et notamment des éboulis et pelouses alpines identifiés comme habitats d'intérêt communautaire. Cependant, ces habitats sont bien représentés sur le massif.

Les emprises impactées par le projet, objet de ce cas par cas, sont faibles. De plus, les mesures de révégétalisation avec des semences adaptées seront mises en oeuvre afin de réduire les effets sur les habitats naturels.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 5

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se traduit par une réhabilitation d'une zone d'ores et déjà aménagée et permettra l'implantation d'une retenue à la place des deux actuelles. Aucune nouvelle demande de droit d'eau n'est faite et la nouvelle retenue est cohérente avec l'arrêté en vigueur.

Les effets de ce projet sur les habitats naturels, la flore et la faune sont majoritairement faibles et pour les espèces pour qui l'effet demeurent modéré, les mesures mises en oeuvre permettront d'atténuer au maximum les impacts amenant ainsi à des effets résiduels faibles.

Au vu de la conception de la retenue future et des éléments évoqués de manière relativement approfondis dans l'annexe 5, il ne paraît donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice descriptive technique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Dévoluy

le,

25 Avril 2022

Signature

